



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 21/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	03
Votants :	29

Délibération n°

2026_D_048

Séance du 04 MAI 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **04 mai à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Gérald ROUSSELOT, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Axelle BOUDIN, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Agnès LOGA-PETITJEAN Roman VINCENT, Philippe GOFFART, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), Mme Eloïse SOYER (pouvoir à Sophie BLANCHIN), Mme Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER (pouvoir à Gilles FOUILLADE)

Absent : -----

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DU PAYS D'OTHE

Madame le Maire :

↳ Fait part au conseil municipal de la délibération prise par la communauté de communes du Pays d'Othe, en date du 11 décembre 2025, instaurant le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Cette délibération comprend également la conclusion d'un pacte financier et fiscal avant le 30 juin 2026, instituant la pratique d'une augmentation de l'attribution de compensation pour chaque commune sur laquelle serait constatée une augmentation des recettes de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) résultant d'une nouvelle implantation de centrale photovoltaïque.

Cette augmentation sera égale à la perte de recettes de l'IFER communale constatée après l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique au regard du régime de la Fiscalité additionnelle avec Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ).

L'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Othe a adopté ce pacte financier et fiscal par délibération n° 2026/17/CDC en date du 12 mars 2026.

Ce pacte financier et fiscal doit également faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes membres, dans un délai de quatre mois, commençant à courir à partir de la date d'adoption par la communauté de communes du Pays d'Othe.

Il comprend les éléments suivants :

- La répartition de l'IFER photovoltaïque selon le régime fiscal adopté par la communauté de communes,
- La mise en œuvre du pacte financier et fiscal,
- La détermination de l'augmentation des attributions de compensation,
- La procédure de révision libre des attributions de compensation,
- L'approbation du pacte financier et fiscal.

Vu la délibération n° 2025/61/CDC du 11 décembre 2025, prise par l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Othe, instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique – FPU ;

Vu la délibération n° 2026/17/CDC du 12 mars 2026 prise par l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays d'Othe, adoptant le pacte financier et fiscal ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le pacte financier et fiscal du Pays d'Othe joint à la présente délibération et d'habiliter Madame le Maire à prendre tous les actes afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

‣ **APPROUVE** le pacte financier et fiscal du Pays d'Othe joint à la présente délibération.

‣ **HABILITE** Madame le Maire à prendre tous les actes afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

The image shows a circular official stamp of the City of Aixe-sur-Vienne. The text around the perimeter of the stamp reads "VILLE D'AIXE-SUR-VIENNE" at the top and "Maire" at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in cursive script, which appears to be "S. Broquet".